

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00105 Numéro SIREN : 872 801 089 Nom ou dénomination : CLISSON DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2018 sous le numéro de dépôt 21014



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

CLISSON DISTRIBUTION

Route de Nantes
44190 CLISSON

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. NANTES 872 801 089

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2017 au 31 Janvier 2018

"Copie conforme"
M. Leguen



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	21 787 757	10 713 182	11 074 575	11 211 604
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	211 156	47 815	163 341	160 325
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	50 896	47 815	3 081	65
FONDS COMMERCIAL (1)	160 259		160 259	160 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 577 542	10 665 366	3 912 175	4 168 139
CONSTRUCTIONS	10 078 768	6 946 180	3 132 587	3 258 635
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 749 563	3 171 163	578 400	659 591
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	725 210	548 022	177 187	206 150
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	24 000		24 000	37 441
AVANCES ET ACOMPTE				6 320
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	6 999 059		6 999 059	6 883 139
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	842 937		842 937	721 750
PRETS	156 116		156 116	161 388
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17		17	13
ACTIF CIRCULANT	7 530 826	55 791	7 475 035	7 881 727
STOCKS ET EN-COURS	4 514 114	49 791	4 464 323	4 806 621
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	42 004		42 004	37 120
MARCHANDISES	4 472 109	49 791	4 422 318	4 769 501
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 655 351	6 000	1 649 351	1 556 388
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	187 259	6 000	181 259	171 722
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 468 091		1 468 091	1 384 665
CREANCES DIVERSES (3)	548 458		548 458	430 291
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	550 000
DISPONIBILITES	286 370		286 370	415 207
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	126 532		126 532	123 219
TOTAL GENERAL	29 318 584	10 768 973	18 549 611	19 093 331

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 207 655	10 397 442
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	7 685 442	7 871 768
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	7 585 442	7 771 768
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 522 212	1 525 674
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	10 207 655	10 397 442
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	180 000	45 000
PROVISIONS POUR RISQUES	180 000	45 000
DETTES (1)	8 161 955	8 650 888
DETTES FINANCIERES (2)	2 551 543	3 204 325
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES-DES ETS DE CREDIT (2)	1 394 730	1 826 391
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 156 813	1 377 934
DETTES D'EXPLOITATION	5 525 469	5 388 817
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 596 069	3 382 536
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 830 485	1 912 120
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	98 914	94 160
DETTES DIVERSES	84 941	57 745
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	20 190	
AUTRES DETTES DIVERSES	64 751	57 745
TOTAL GENERAL	18 549 611	19 093 331
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 569 010 6 592 944 213 925	1 883 510 6 767 378 394 537



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 311 753	53 133 777
VENTES DE MARCHANDISES	54 184 352	52 086 632
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	51 606	50 732
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 006 430	901 027
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	55 242 388	53 038 393
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		6 700
REPRISES SUR PROVISIONS	3 700	4 100
TRANSFERTS DE CHARGES	30 777	26 615
AUTRES PRODUITS	34 887	57 969
CHARGES D'EXPLOITATION	52 947 988	50 404 229
ACHATS DE MARCHANDISES	41 818 364	40 423 140
VARIATION DES STOCKS	297 391	(294 067)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	141 886	124 507
VARIATION DES STOCKS	(4 884)	(11 263)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 588 544	3 589 851
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	767 132	732 120
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 166 523	3 938 256
CHARGES SOCIALES	1 150 708	1 110 309
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	817 754	778 357
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	55 791	3 700
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	135 000	
AUTRES CHARGES	13 776	9 316
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 363 764	2 729 548
PRODUITS FINANCIERS	78 713	23 563
PARTICIPATIONS	67 409	1 298
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	35	129
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	11 268	22 135
CHARGES FINANCIERES	47 310	62 671
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	47 310	62 671
RESULTAT FINANCIER	31 402	(39 107)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 395 167	2 690 441



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	138 622	92 032
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	138 622	4 600
REPRISES SUR PROVISIONS		87 432
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 661	105 861
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 439	87 442
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 661	3 720
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 561	14 698
RESULTAT EXCEPTIONNEL	113 960	(13 828)
PARTICIPATION DES SALAIRES	451 643	486 492
IMPOTS SUR LES BENEFICES	535 272	664 446
<i>Total des produits</i>	<i>55 529 088</i>	<i>53 249 374</i>
<i>Total des charges</i>	<i>54 006 875</i>	<i>51 723 699</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 522 212	1 525 674
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	65 412	
Charges financières concernant les entreprises liées	5 200	9 700

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	8 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	6 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987	26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1988	134 155
		160 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	208 066	3 090		211 156
Immobilisations corporelles	14 192 129	567 558	182 146	14 577 542
Immobilisations financières - titres	6 721 739	138 566	17 379	6 842 925
Immobilisations financières - créances	161 401	4 942	10 210	156 134
	21 283 336	714 156	209 734	21 787 758

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	47 741	74		47 815
Immobilisations corporelles	10 023 990	826 372	184 995	10 665 367
	10 071 732	826 446 (*)	184 995	10 713 182
(*) Dont dotation :				
. linéaire		663 908		
. dégressive		153 845		
. exceptionnelle		8 693		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	45 000	135 000		180 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	3 700	55 791	3 700	55 791
	48 700	190 791 (*)	3 700 (*)	235 791
(*) Dont :				
. exploitation		190 791	3 700	
. financier				
. exceptionnel				

(1) Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- Des litiges prud'homaux à hauteur de 70 k€ ;
- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles et inconditionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	156 134		156 134
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 655 351	1 655 351	
Créances diverses	548 459	548 459	
Charges constatées d'avance	126 532	126 532	
	2 486 476	2 330 342	156 134

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	214 174	214 174		
Emprunts bancaires (1)	1 180 556	250 000	930 556	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 156 814	641 807	515 006	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 525 469	5 402 021		123 448
Dettes diverses	84 942	84 942		
Produits constatés d'avance				
	8 161 955	6 592 945	1 445 562	123 448
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				249
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				250 000
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				525 589

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	41 335 312
- Drive	4 044 678
- Station-service	9 657 428
- Restauration	204 970
	<u>55 242 388</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	8
- Agents de maîtrise	16
- Employés	158
	181

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 203 528 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 251 760 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	282	4 800
Cessions d'immobilisations financières	17 379	133 822
Pénalités et amendes	1 439	-
Dotation aux amortissements exceptionnels	5 561	-
	24 662	138 622

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	123 448
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	328 195
	451 643

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	663 762
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 128 490
	<u>535 272</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	67 099
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	42 749

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	31 072	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 31.58 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 243 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. SOFLAS	S.C.I. L'OLIVERAIE
Participations	-	5 999 988
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Créances diverses	406 276	-
Emprunts et dettes financières divers	249 356	276 057
Produits de participation	-	65 412
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	5 200	-

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES 522 936 384

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	6 000 000
Capitaux propres autres que le capital	250 371
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	94 019
Résultat du dernier exercice clos	119 028
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat-aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

CLISSON DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON
872 801 089 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUILLET 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 522 212,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 522 212,89 euros

Auquel s'ajoute une somme de 285 787,11 euros
Prélevée sur le compte « Autres réserves »

Les sommes distribuables
S'élevant ainsi à 1 808 000,00 euros

A titre de dividendes 1 808 000,00 euros
Soit 113 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 339 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 807 661 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

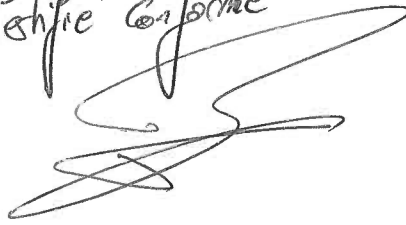
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2015	1 728 000 €	16 000	324 €	1 727 676 €
31/01/2016	1 712 000 €	16 000	321 €	1 711 679 €
31/01/2017	1 712 000 €	16 000	321 €	1 711 679 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Laurent PLOQUIN

« Certifié conforme »



CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €uros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 janvier 2018

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLISSON DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CLISSON DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons, par ailleurs, procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société CLISSON DISTRIBUTION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 12 juillet 2018

Le Commissaire aux comptes
SACOPAL



Vincent PIERRE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	21 787 757	10 713 182	11 074 575	11 211 604
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	211 156	47 815	163 341	160 325
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	50 896	47 815	3 081	65
FONDS COMMERCIAL (1)	160 259		160 259	160 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 577 542	10 665 366	3 912 175	4 168 139
CONSTRUCTIONS	10 078 768	6 946 180	3 132 587	3 258 635
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 749 563	3 171 163	578 400	659 591
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	725 210	548 022	177 187	206 150
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	24 000		24 000	37 441
AVANCES ET ACOMPTES				6 320
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	6 999 059		6 999 059	6 883 139
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	842 937		842 937	721 750
PRETS	156 116		156 116	161 388
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17		17	13
ACTIF CIRCULANT	7 530 826	55 791	7 475 035	7 881 727
STOCKS ET EN-COURS	4 514 114	49 791	4 464 323	4 806 621
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	42 004		42 004	37 120
MARCHANDISES	4 472 109	49 791	4 422 318	4 769 501
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 655 351	6 000	1 649 351	1 556 388
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	187 259	6 000	181 259	171 722
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 468 091		1 468 091	1 384 665
CREANCES DIVERSES (3)	548 458		548 458	430 291
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	550 000
DISPONIBILITES	286 370		286 370	415 207
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	126 532		126 532	123 219
TOTAL GENERAL	29 318 584	10 768 973	18 549 611	19 093 331
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 207 655	10 397 442
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	7 685 442	7 871 768
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	7 585 442	7 771 768
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 522 212	1 525 674
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	10 207 655	10 397 442
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	180 000	45 000
PROVISIONS POUR RISQUES	180 000	45 000
DETTES (1)	8 161 955	8 650 888
DETTES FINANCIERES (2)	2 551 543	3 204 325
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 394 730	1 826 391
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 156 813	1 377 934
DETTES D'EXPLOITATION	5 525 469	5 388 817
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 596 069	3 382 536
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 830 485	1 912 120
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	98 914	94 160
DETTES DIVERSES	84 941	57 745
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	20 190	
AUTRES DETTES DIVERSES	64 751	57 745
TOTAL GENERAL	18 549 611	19 093 331
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 569 010 6 592 944	1 883 510 6 767 378
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	213 925	394 537



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 311 753	53 133 777
VENTES DE MARCHANDISES	54 184 352	52 086 632
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	51 606	50 732
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 006 430	901 027
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	55 242 388	53 038 393
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		6 700
REPRISES SUR PROVISIONS	3 700	4 100
TRANSFERTS DE CHARGES	30 777	26 615
AUTRES PRODUITS	34 887	57 969
CHARGES D'EXPLOITATION	52 947 988	50 404 229
ACHATS DE MARCHANDISES	41 818 364	40 423 140
VARIATION DES STOCKS	297 391	(294 067)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	141 886	124 507
VARIATION DES STOCKS	(4 884)	(11 263)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 588 544	3 589 851
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	767 132	732 120
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 166 523	3 938 256
CHARGES SOCIALES	1 150 708	1 110 309
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	817 754	778 357
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	55 791	3 700
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	135 000	
AUTRES CHARGES	13 776	9 316
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 363 764	2 729 548
PRODUITS FINANCIERS	78 713	23 563
PARTICIPATIONS	67 409	1 298
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	35	129
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	11 268	22 135
CHARGES FINANCIERES	47 310	62 671
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	47 310	62 671
RESULTAT FINANCIER	31 402	(39 107)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 395 167	2 690 441



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	138 622	92 032
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	138 622	4 600
REPRISES SUR PROVISIONS		87 432
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 661	105 861
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 439	87 442
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 661	3 720
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 561	14 698
RESULTAT EXCEPTIONNEL	113 960	(13 828)
PARTICIPATION DES SALAIRES	451 643	486 492
IMPOTS SUR LES BENEFICES	535 272	664 446
<i>Total des produits</i>	<i>55 529 088</i>	<i>53 249 374</i>
<i>Total des charges</i>	<i>54 006 875</i>	<i>51 723 699</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 522 212	1 525 674
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	65 412	
Charges financières concernant les entreprises liées	5 200	9 700

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	8 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	6 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987	26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1988	134 155
		160 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	208 066	3 090		211 156
Immobilisations corporelles	14 192 129	567 558	182 146	14 577 542
Immobilisations financières - titres	6 721 739	138 566	17 379	6 842 925
Immobilisations financières - créances	161 401	4 942	10 210	156 134
	21 283 336	714 156	209 734	21 787 758

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	47 741	74		47 815
Immobilisations corporelles	10 023 990	826 372	184 995	10 665 367
	10 071 732	826 446 (*)	184 995	10 713 182
(*) Dont dotation :				
. linéaire		663 908		
. dégressive		153 845		
. exceptionnelle		8 693		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	45 000	135 000		180 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	3 700	55 791	3 700	55 791
	48 700	190 791 (*)	3 700 (*)	235 791
(*) Dont :				
. exploitation		190 791	3 700	
. financier				
. exceptionnel				

(1) Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- Des litiges prud'homaux à hauteur de 70 k€ ;
- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles et inconditionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	156 134		156 134
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 655 351	1 655 351	
Créances diverses	548 459	548 459	
Charges constatées d'avance	126 532	126 532	
	2 486 476	2 330 342	156 134

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	214 174	214 174		
Emprunts bancaires (1)	1 180 556	250 000	930 556	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 156 814	641 807	515 006	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 525 469	5 402 021		123 448
Dettes diverses	84 942	84 942		
Produits constatés d'avance				
	8 161 955	6 592 945	1 445 562	123 448
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				249
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				250 000
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				525 589

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	41 335 312
- Drive	4 044 678
- Station-service	9 657 428
- Restauration	204 970
	<u>55 242 388</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	8
- Agents de maîtrise	16
- Employés	158
	181

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 203 528 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 251 760 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	282	4 800
Cessions d'immobilisations financières	17 379	133 822
Pénalités et amendes	1 439	-
Dotation aux amortissements exceptionnels	5 561	-
	24 662	138 622

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	123 448
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	328 195
	451 643

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	663 762
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 128 490
	<u>535 272</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	67 099
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	42 749

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	31 072	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 31.58 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 243 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. SOFLAS	S.C.I. L'OLIVERAIE
Participations	-	5 999 988
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Créances diverses	406 276	-
Emprunts et dettes financières divers	249 356	276 057
Produits de participation	-	65 412
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	5 200	-

Filiales & participations à plus de 50 %		S.C.I. L'OLIVERAIE 44190 CLISSON R.C.S. NANTES 522 936 384
Capital		6 000 000
Capitaux propres autres que le capital		250 371
Quote-part du capital détenu		99.99 %
Valeur brute des titres détenus		5 999 988
Valeur nette des titres détenus		5 999 988
Prêts et avances consentis		-
Cautions & avals donnés		-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice		94 019
Résultat du dernier exercice clos		119 028
Dividendes encaissés		-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.